



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**

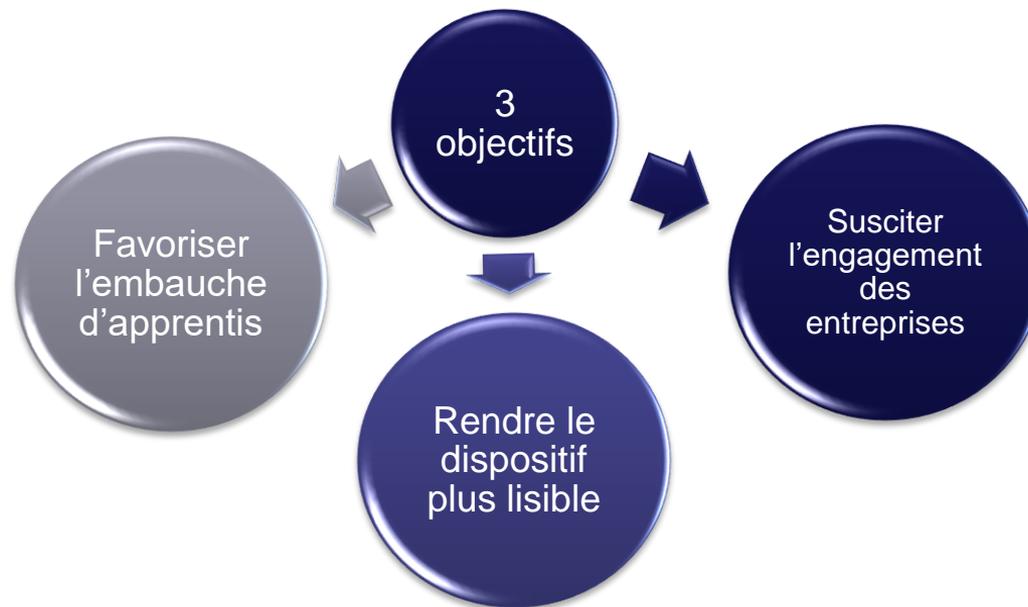
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LINKEDIN LIVE APPRENTISSAGE 2 AVRIL 2024

Comment bénéficier de l'aide de l'État ? L'aide financière de l'État et les bonnes pratiques administratives

Contexte de mise en œuvre de l'aide

Des tensions de recrutement persistant sur le marché de l'emploi malgré une reprise



L'aide à l'embauche des apprentis



Date de conclusion (signature du contrat)

- Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024



Niveau de diplôme

- Contrat d'apprentissage préparant à un diplôme jusqu'au master (bac + 5 – niveau 7 du RNCP)
- Contrat de professionnalisation préparant :
 - à un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau équivalent au plus au niveau 7 de la nomenclature nationale des certifications professionnelles (master, diplôme d'ingénieur, etc.)
 - à un CQP (certificat de qualification professionnelle)
- ainsi que pour les contrats expérimentaux conclus en application de l'article 11 de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi



Pour toutes les entreprises du secteur marchand privé et du secteur public industriel et commercial

- Sans condition pour celles de moins de 250 salariés
- Pour celles de 250 salariés et plus, à la condition qu'elles s'engagent à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif

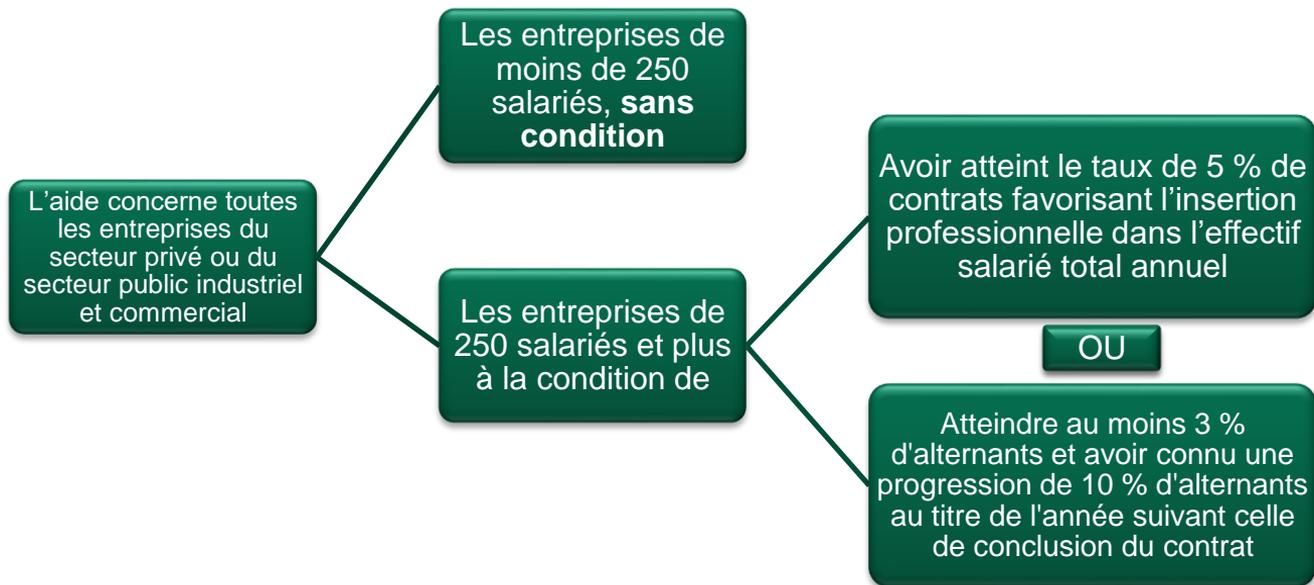


Montant de l'aide*

- 6 000 € (jusqu'à 29 ans révolus pour un salarié en contrat de professionnalisation)

(*) : Pour la première année du contrat

L'aide à l'embauche des apprentis



Éligibilité des apprentis en situation de handicap à l'aide

Inchangée au regard des précédentes conditions de l'aide exceptionnelle



L'aide concerne l'ensemble des contrats d'apprentissage y compris ceux qui entrent dans le champ de la dérogation à la limite d'âge fixée à 29 ans révolus (article L6222-2 du code du travail).

Pour les apprentis RQTH (ou bénéficiant d'un titre équivalent), l'aide est bien versée y compris au-delà de l'âge plafond fixé à 30 ans.

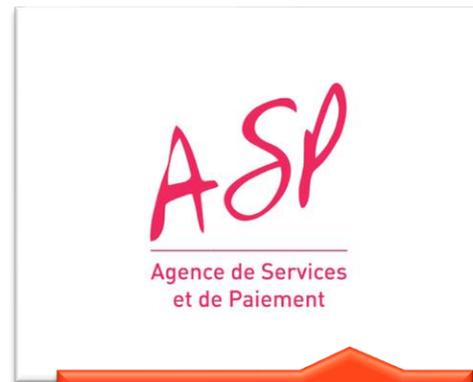
Points de vigilance pour les employeurs



L'employeur doit transmettre le contrat d'apprentissage à son OPCCO pour que celui-ci procède à son dépôt.



L'employeur doit adresser chaque mois la déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti aux organismes de protection sociale.



L'employeur de plus de 250 salariés doit impérativement remplir un acte d'engagement et le communiquer à l'ASP pour prétendre à l'aide.

Ressources utiles du ministère



[Aides aux contrats en alternance | Guide pratique à destination des employeurs et des organismes de formation - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

[FAQ aide à l'embauche d'alternants - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)

L'Agence de services et de paiement

Un **opérateur** du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités & du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Notre cœur de métier : mettre en œuvre des politiques publiques pour servir des aides aux usagers



Une **activité inter-ministérielle** en emploi, environnement et politiques sociales :

- 20 ministères et agences nationales,
- 58 dispositifs d'aides publiques

Notre offre de service : déployer les aides pour les usagers (formulaires, notices) et les systèmes d'information et portails, relations usagers, contrôles et lutte anti-fraude, suivi des crédits de l'État



*Alternance & Bonus cofinancés par le Plan européen de relance et résilience

L'Agence de services et de paiement

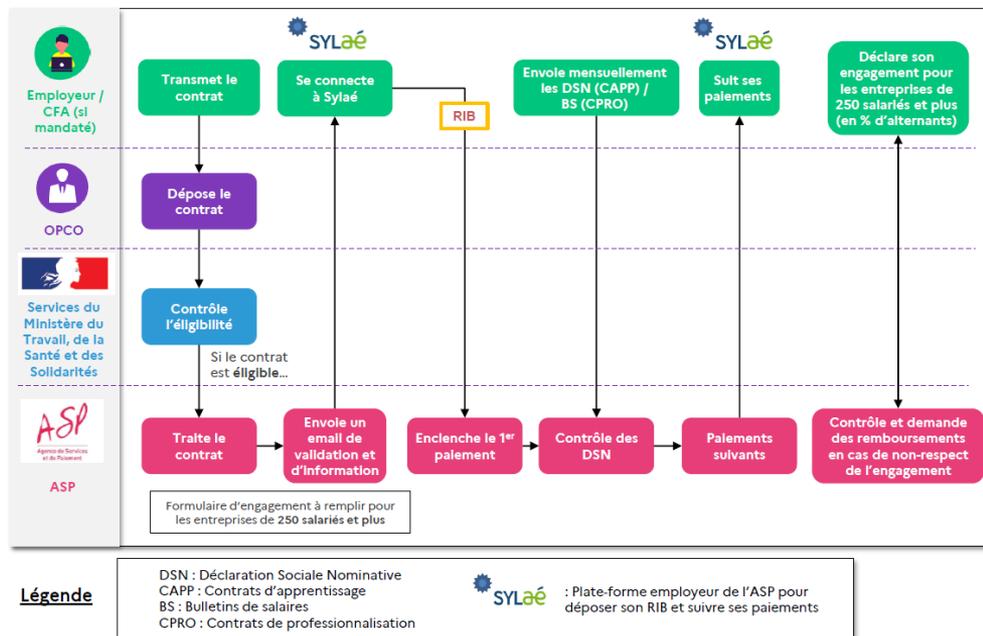
Une organisation pour servir les aides Alternance



SITE DE GESTION	REGION
AIX PACA-AUEA@asp-public.fr	Nouvelle Aquitaine Bretagne Provence Alpes Cote D'Azur Corse Ile de France (Départ : 94)
Lyon ARA-AUEA@asp-public.fr	Occitanie Auvergne Rhone Alpes Normandie Ile de France (Départ : 78)
Besançon BFC-AUEA@asp-public.fr	Hauts de France Grand Est Bourgogne Franche Comté Ile de France (Départ : 95)
Nantes PDL-AUEA@asp-public.fr	Centre Val de Loire Pays de Loire Ile de France (Départ : 75 - 77 - 91 - 92 - 93)
Guadeloupe	Antilles Guyanne Saint Pierre et Miquelon
REUNION	La Réunion Mayotte

L'Agence de services et de paiement

Le paiement de l'aide à l'apprentissage



L'Agence de services et de paiement

Zoom sur les bonnes pratiques pour garantir les paiements dans les meilleurs délais

Traite le
contrat



Les CERFA :

- Veillez à la **bonne saisie** des informations
Dénomination / SIRET actif / adresse postale /
Effectif SIREN
- Une **adresse mail** valide et correcte garantit la
rapidité de vos échanges avec l'ASP
- Les **dates** sont des **données cruciales** car elles
jouent directement sur le montant de l'aide,
évitez les erreurs sur la conclusion et le début,
la date effet si avenant, ...
- Veillez à l'exactitude sur les informations liées
à **l'alternant**

L'Agence de services et de paiement

Zoom sur les bonnes pratiques pour garantir les paiements dans les meilleurs délais



L'espace SYLAé :

- L'identification du bénéficiaire à payer porte sur le **SIRET** (pas d'approche SIREN ni groupe)
- Si vous ne possédez pas de compte SYLAé, le **code d'inscription** est envoyé sur l'adresse mail figurant sur le CERFA
- Une fois inscrit, pensez à **gérer les comptes utilisateurs** (prévoir des accès distincts pour les utilisateurs et anticiper les mouvements des collaborateurs)
- Récupérer régulièrement **les avis de paiement** pour faire le lien avec vos virements reçus

L'Agence de services et de paiement

Zoom sur les bonnes pratiques pour garantir les paiements dans les meilleurs délais

Contrôle des DSN



Le contrôle du service fait via la DSN :

- Veillez à l'alimentation des **données DSN** = données CERFA (SIRET + infos alternants + dates)
- Attention aux **successions de contrats**, bien tracer des entrées/sorties des alternants
- Dispositif de Politique Publique et Conventionnelle = 64, 65, 81 ou 61, sinon l'ASP ne reçoit pas les données
- Sur les **contrats débutants en fin de mois**, bien rattacher les déclarations sur les mois concernés

Mobilisation des entreprises

Une série de lives & webinaires – du 26 mars au 2 juillet

Live LinkedIn : Lancement du cycle de webinaires visant à mobiliser les entreprises : 26/03

Live LinkedIn : Comment bénéficier de l'aide de l'Etat ? L'aide financière de l'Etat et les bonnes pratiques administratives : 2/04

Live LinkedIn : Comment être aidé dans son recrutement en apprentissage ? 9/4

- Créer une fiche de poste et déposer une offre : **16/4**
- Être accompagné pour sourcer : **23/4**
- Choisir le bon candidat : **30/4**

Live LinkedIn : Comment intégrer un apprenti dans son entreprise ? 7/5

- Maître d'apprentissage : **14/5**
- Apprentissage et handicap : **21/5**
- Fidéliser l'apprenti : **28/5**

Live LinkedIn : Comprendre le rôle des acteurs de l'apprentissage (CFA, Lycée professionnels...) : 4/6

- Fonction publique **18/6**
- Mobilité des apprentis : **25/6**

Live LinkedIn : Conclusion : 2/07



MINISTÈRE DU TRAVAIL DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS

Liberté

Égalité

Fraternité